



EAU 2015

PRINCIPES DE BASE ET LIGNES DIRECTRICES

Contexte

Les lignes directrices des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) sont aujourd'hui largement reconnues comme base importante dans la politique de développement. Lors de la Conférence de Johannesburg en 2002, les OMD dans le domaine de l'eau potable ont été élargis afin d'y inclure un but supplémentaire : l'assainissement. Jusqu'à présent, les activités mises en œuvre par la DDC dans le domaine de l'eau se sont basées sur la « Politique sectorielle de la DDC sur l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement » (1994). Il n'existait par contre pas encore de lignes directrices pour les nombreux programmes de développement rural soutenus par la DDC dans le domaine de l'eau. La nécessité de disposer d'une orientation cohérente dans l'engagement futur de la DDC pour tout le domaine de l'eau a découlé du Sommet de Rio+10 pour un développement durable, de l'Année internationale de l'eau en 2003, de la Conférence de Bonn sur l'eau douce en 2001 et du Forum mondial de l'eau de Kyoto en 2003.

Le cadre de référence international pour le domaine de l'eau est constitué par les différentes Conventions de Rio ainsi que par les accords sur l'environnement, entre autres la Convention sur le climat, le Protocole de Kyoto, les Conventions sur la biodiversité, sur la désertification, pour la protection des zones humides (Ramsar). De plus, la DDC s'oriente d'après les directives de la « Commission mondiale des barrages » (World Commission on Dams).

Les Principes de base et Lignes directrices présentés ici constituent une synthèse du document d'orientation plus complet « Water 2015 – Policy Principles and Strategic Guidelines for Integrated Water Resource Management – IWRM » (« Eau 2015 – Principes politiques et lignes directrices stratégiques pour la gestion intégrée des ressources en eau – GIRE », disponible uniquement en anglais), qui a été élaboré par le biais d'un large processus participatif, impliquant les bureaux de coopération, les divisions thématiques du siège ainsi que les partenaires externes. Il expose les priorités de la DDC dans le domaine de l'eau pour les prochaines années, la manière dont elle va participer au dialogue politique international dans ce secteur, déterminant ainsi la manière dont elle va contribuer à la réduction de la pauvreté et à la gestion durable des ressources. Aujourd'hui, la DDC s'engage dans le domaine de l'eau au niveau multilatéral avec un montant de près de CHF 20 Mio., entre autres avec la Banque Mondiale, l'UNDP, l'OMS et l'UNICEF, ainsi qu'à travers plus de 125 activités bilatérales pour un volume d'environ CHF 60 Mio. par an. L'aide humanitaire met à disposition des fonds supplémentaires dans le cadre de catastrophes provoquées par l'eau (Tsunami en 2004, inondations de 2002).

L'eau, une ressource irremplaçable

L'eau est essentielle pour la vie et non substituable. Bien qu'au niveau mondial l'eau douce à disposition soit suffisante, les besoins régionaux coïncident rarement avec les ressources disponibles. Du fait de la croissance démographique continue ainsi que d'une utilisation toujours plus intensive et souvent inefficace de l'eau pour l'alimentation, la production, l'hygiène et la santé, les ressources en eau s'amenuisent de plus en plus. La pollution de l'eau et des sols augmente, de même que l'abaissement des nappes phréatiques, la salinisation et l'érosion des sols qui conduisent à de plus en plus de conflits d'intérêts. Pour toutes ces raisons, une stratégie intégrale de gestion du domaine de l'eau s'impose dans le cadre de la coopération internationale. La DDC s'engage donc pour la promotion du concept reconnu au niveau mondial, la « Gestion Intégrée des Ressources en Eau – GIRE ».

L'eau se raréfie occasionnant l'augmentation des sécheresses



L'eau, un bien commun

L'histoire est jalonnée de conflits qui ont surgi autour de la question des droits d'accès à l'eau. Celui qui détient le contrôle de l'eau détient en général aussi le pouvoir politique et économique. L'augmentation de la densité de la population et des activités économiques, ainsi que la rareté de l'eau, font que celle-ci devient aujourd'hui une ressource ayant une valeur marchande.

L'eau doit rester un bien commun et l'accès à l'eau potable est un droit humain fondamental, pour l'application duquel les gouvernements nationaux doivent assumer l'entière responsabilité. La mise à disposition de l'eau est cependant aussi liée à des coûts. Les gouvernements peuvent, là où ils ne sont pas en mesure d'assurer eux-mêmes l'approvisionnement en eau, en transférer les droits de distribution et de gestion à des concessionnaires privés. L'État doit cependant toujours garder sa souveraineté sur les ressources et les infrastructures publiques. Il doit aussi légiférer en matière de droit des usagers en établissant des conditions claires, en l'occurrence en assurant la protection des groupes de population pauvres ou à faibles revenus, la protection de l'environnement ou le respect des droits d'accès traditionnels locaux. L'introduction de tarifs et d'éventuelles subventions devrait faire l'objet de négociations entre l'État et le prestataire de services.

La DDC s'engage pour que l'accès à l'eau pour tous comme droit inaliénable soit une réalité (rights-based approach). Elle soutient les processus politiques pour une organisation durable et socialement équitable de la distribution de l'eau et encourage les usagers à faire valoir leurs droits. Pour ce faire, elle mise sur le savoir local, prend en considération les valeurs socio-culturelles et religieuses relatives à l'eau et soutient la population locale dans ses efforts pour maintenir, de manière décentralisée et autonome, un contrôle sur l'approvisionnement en eau et sur son utilisation. Le renforcement des structures et mécanismes locaux et régionaux de gouvernance est considéré comme une mesure efficace de prévention de conflits.

1 La GIRE est un processus qui favorise le développement et la gestion coordonnée de l'eau, des terres et des ressources connexes, en vue de maximiser, de manière équitable, le bien-être économique et social en résultant, sans pour autant compromettre la pérennité d'écosystèmes vitaux. (Source : TAC Background Papers No. 4 GWP). La Gestion Intégrée est atteinte par un changement radical dans la façon de penser et d'agir des institutions participantes – en mettant la priorité sur les êtres humains.

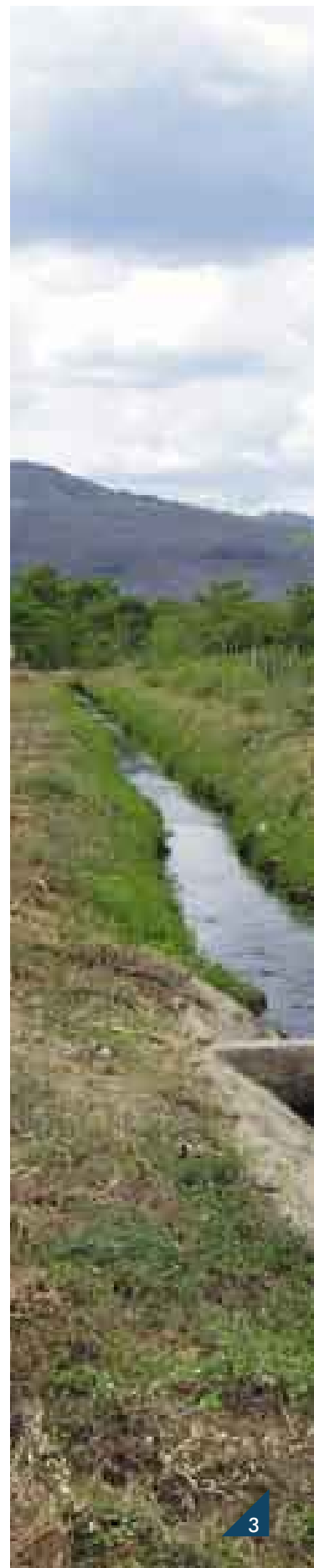
Gestion intégrée des ressources en eau GIRE¹

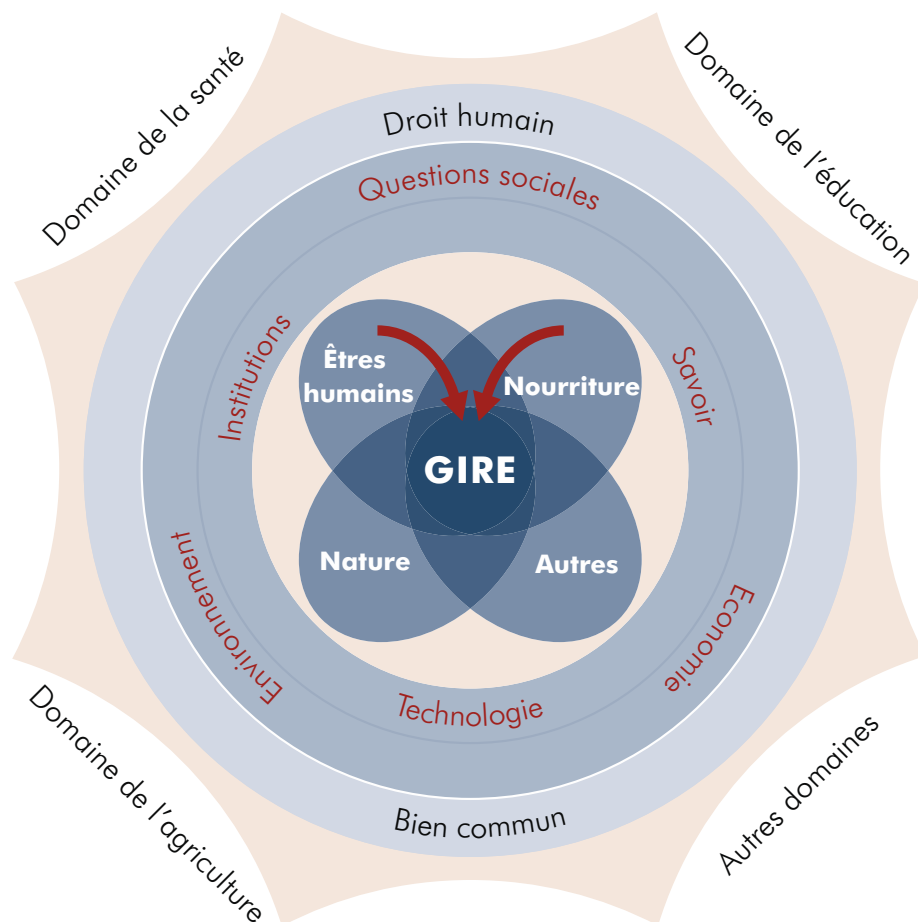
La DDC met l'accent sur une approche holistique de la question de l'eau, orientée vers la réduction de la pauvreté en mettant la priorité sur les êtres humains. L'utilisation de l'eau et les interventions dans les cycles hydrologiques ne doivent pas nuire à long terme à la régénération des ressources, ni au fonctionnement des écosystèmes. L'approche GIRE inclut, entre autres, la planification et la gestion des systèmes d'approvisionnement en eau potable, l'accès à des services d'assainissement, de même que l'approvisionnement en eau pour la production. De ce fait, elle répond aux objectifs de durabilité qui ont été fixés dans les Conventions de Rio et confirmés dans les Objectifs du Millénaire pour le Développement.

L'accès équitable pour tous et sans discrimination est un point clé, particulièrement pour les couches les plus pauvres de la société. Les systèmes d'approvisionnement en eau de qualité et en quantité suffisante sont une condition nécessaire pour la santé, l'alimentation et la production. L'objectif est une utilisation efficace et durable des ressources en eau et des infrastructures y relatives. En cas d'eau disponible insuffisante, ou au contraire surabondante, des mesures préventives détiennent les composantes essentielles de la GIRE. En cas d'événements extrêmes, comme les sécheresses ou les inondations, l'aide humanitaire offre des appuis additionnels.

Dans ses interventions, la DDC se base sur les quatre domaines d'utilisation de l'eau, définis par le Partenariat Mondial pour l'eau («Global Water Partnership» – GWP). L'eau pour les êtres humains et l'eau pour la nourriture sont les deux ancrages thématiques de la DDC dans le domaine de l'eau, du fait de leur importance pour la réduction de la pauvreté et pour le développement durable.

Lors de la mise en œuvre opérationnelle, plusieurs des six dimensions interdépendantes, à savoir l'environnement, l'économie, les questions sociales, l'organisation institutionnelle, la technologie et le savoir, doivent généralement être considérées. Les aspects transversaux de la problématique de l'eau forment des interfaces importantes avec d'autres domaines politiques comme la santé, l'éducation, l'agriculture, etc.





La DDC place les thèmes de «*l'Eau pour les êtres humains*» et «*l'Eau pour la nourriture*» au centre de ses interventions. L'eau comme bien commun et l'eau comme droit humain sont reconnus comme des valeurs fondamentales (●).

Les activités sont définies d'après 6 dimensions stratégiques interdépendantes (●) : les trois piliers du développement durable – l'Environnement, l'Economie et les Questions Sociales – et les trois domaines thématiques – les Institutions, la Technologie et le Savoir.

Le Partenariat mondial pour l'eau (Global Water Partnership – GWP) définit 4 catégories d'utilisation de l'eau qui dépendent toutes des ressources existantes dans un bassin versant :

L'eau pour les êtres humains se réfère au domaine de l'eau potable et de l'assainissement ;

L'eau pour la nourriture se rapporte au domaine agricole et comprend la production animale, la pêche, l'agriculture pluviale ou irriguée de denrées alimentaires, de fourrages et de plantes fibreuses ;

L'eau pour la nature considère la source d'eau ainsi que sa disponibilité pour la nature et la conservation des écosystèmes ;

L'eau pour les autres utilisations qualifie l'utilisation de l'eau pour l'industrie, pour la production d'énergie et comme moyen de transport.

Eau potable et assainissement (Eau pour les êtres humains)

Selon l'OMD numéro 7, la DDC s'efforce de contribuer d'ici 2015 à la réduction de moitié du nombre de personnes n'ayant pas accès à l'eau potable ou à un système sanitaire de base. Ceci requiert une augmentation substantielle de l'efficacité du secteur et une mobilisation de fonds supplémentaires. C'est en particulier la durabilité des systèmes de distribution qui doit être améliorée et de nouvelles sources de financement doivent être trouvées. Pour que ceci puisse devenir une réalité, une participation et un engagement plus marqués de la part des acteurs de la société civile, du secteur public et du secteur privé doivent être acquis.

Afin d'atteindre ces objectifs, la DDC participe au dialogue politique, à la fois au niveau international et individuellement au niveau des pays, en faveur d'un renforcement des stratégies et des actions durables dans les domaines de l'eau potable, de l'assainissement et de l'évacuation des déchets. En milieu rural, dans les petites villes ou dans les bidonvilles, la DDC agit en appliquant une approche orientée vers la demande. Cette dernière est renforcée – là où cela est approprié – par la collaboration avec le secteur privé comme prestataire de services, comme fournisseur de pièces de rechange et d'équipement. Les capacités locales du secteur se trouvant ainsi renforcées, il en résulte une réelle contribution à la mise en œuvre des processus de décentralisation en cours dans les pays concernés. Géographiquement, la priorité est donnée aux zones rurales, les problèmes d'eau y étant particulièrement aigus en raison du nombre élevé d'utilisateurs dans le domaine agricole, des systèmes d'approvisionnement déficients ainsi que de la pauvreté très répandue. Là où se présentent des avantages comparatifs, ces priorités peuvent également être étendues à des zones urbaines pauvres où l'utilisation de diverses formes de financement peut être mise à l'essai par le biais d'actions pilotes.



Sécurité alimentaire (Eau pour la nourriture)

Le premier Objectif du Millénaire pour le Développement vise la réduction de moitié de l'extrême pauvreté et de la faim d'ici 2015. L'eau est indispensable à la production de denrées alimentaires: au niveau mondial, plus de 70% de l'eau consommée, voire plus de 80% dans les pays en développement, est utilisée pour la production de denrées alimentaires. La part croissante de la production destinée à l'exportation est une source importante de revenus. Dans le passé, de nombreux projets d'irrigation de grande envergure se sont avérés inefficaces, mal exploités et mal gérés. L'utilisation durable des sols et de l'eau prend toute sa signification dans la lutte contre la dégradation et la salinisation des sols.

Les points clés de la stratégie de la DDC sont l'accroissement de l'efficacité de l'utilisation de l'eau ainsi que la responsabilité et le contrôle sur la gestion de ces systèmes au niveau local. Dans le but d'augmenter la productivité par unité d'eau, la DDC poursuit la stratégie de «plus de production et d'emploi par goutte d'eau» (more crops and jobs per drop). Elle s'engage principalement dans des régions arides et semi-arides où son action vise à promouvoir l'agriculture pluviale et le maintien de l'humidité des sols. Les interventions portent donc aussi sur des systèmes d'irrigation à petite échelle avec des méthodes adaptées au contexte local et à la demande, abordables pour les petits paysans et intégrées au système de subsistance dans son ensemble. La DDC s'engage donc aussi pour la promotion d'approches innovatrices dans la recherche agricole, et soutient l'éducation, la formation et le renforcement des organisations d'utilisateurs.



Retenue d'eau pour l'irrigation complémentaire et pour favoriser la recharge des eaux souterraines

Les femmes et les filles pourraient faire un meilleur usage du temps qu'elles doivent consacrer à la corvée d'eau

Articulation avec les instruments de la DDC

Les Lignes directrices présentées ici constituent des principes essentiels pour toutes les actions appuyées par la DDC dans le domaine de l'eau. Elles sont appliquées par l'intermédiaire de stratégies et approches spécifiques adaptées aux différents contextes. Elles sont intégrées, si cela est jugé opportun, dans les programmes par pays et dans le dialogue politique national. Elles sont mises en œuvre au niveau local à l'aide d'instruments appropriés.

La politique existante de la DDC en matière d'eau potable et d'assainissement (1994) sera revue en fonction de l'approche GIRE. Dans le domaine de l'eau pour la nourriture, des instruments de mise en œuvre adaptés seront développés en commun avec les partenaires dans le cadre des programmes par pays.

Organisation au sein de la DDC

La responsabilité de la mise en œuvre du document de référence «Eau 2015 – Principes de base et Lignes directrices» incombe aux sections opérationnelles. Celles-ci sont appuyées par le *Team GIRE*, groupe répondant pour toutes les questions d'eau au siège. Ce team est sous la responsabilité conjointe des Sections «Développement social» et «Ressources naturelles et Environnement» et peut demander le soutien de représentants de toutes les unités de la DDC.

Le Team fonctionne comme référent pour les questions thématiques liées au domaine de l'eau. Il est responsable de la coordination avec les autres offices fédéraux ainsi que des positions adoptées par la DDC lors de dialogues multilatéraux dans le cadre du *Comité Interdépartemental pour le Développement Durable (CIDD)* en matière d'eau. Il est également responsable du conseil et soutien techniques aux programmes et aux partenaires. De plus, le Team assume la responsabilité de la mise en réseau institutionnelle ainsi que de l'apprentissage institutionnel dans le domaine de l'eau et du développement.



Irrigation au goutte-à-goutte en Amérique centrale

Lignes directrices pour la mise en œuvre

Pour les pays où la question de l'eau constitue une priorité dans le programme de la DDC, les projets et mesures sont définis de manière coordonnée, en étroite collaboration avec les principaux acteurs concernés. Ceci est particulièrement le cas dans le cadre du développement des politiques nationales sur l'eau et les autres secteurs concernés, ainsi que pour les stratégies de développement en général, comme par exemple les Documents de stratégies pour la réduction de la pauvreté (DSRPs). Le Document d'orientation «*Water 2015 – Policy Principles and Strategic Guidelines for Integrated Water Resource Management – IWRM*» (DDC, 2005) propose des recommandations et instruments pertinents.

La mise en œuvre opérationnelle utilise, entre autres, les stratégies suivantes, modifiées et adaptées au contexte local :

- Augmentation de l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans les bassins versants, dans les systèmes d'approvisionnement et au niveau des usagers (ménages, exploitations, agricoles, industries, écosystèmes, etc.)
- Systèmes de gestion décentralisés, organisation de groupes d'usagers de l'eau
- Accès aux ressources en eau et aux services liés à l'eau
- Approches innovatrices comme les approches «paiements pour les services environnementaux», etc.
- Partenariats avec participation du secteur privé (et non : privatisation des ressources en eau!) avec un accent particulier mis sur les entreprises locales
- Utilisation plus efficace des infrastructures existantes et appui pour de nouvelles infrastructures de petite taille et adaptées au contexte
- Promotion pour l'application de technologies d'utilisation de l'eau plus efficaces et abordables
- Appui organisationnel et institutionnel et développement des capacités
- Microprojets avec potentiel de duplication et permettant d'influencer les politiques sectorielles nationales
- Importance accrue de l'appui donné aux petites infrastructures, combinée avec le développement de capacités de gestion et de fonctionnement.

Suivi

Le Team GIRE élabore un rapport annuel sur la cohérence du portefeuille et sur l'utilisation des ressources conformément aux objectifs fixés dans le domaine de l'eau. En cas de besoin, le Document d'orientation «*Water 2015 – Policy Principles and Strategic Guidelines for Integrated Water Resource Management – IWRM*» sera adapté en fonction des changements apportés aux conditions cadres.

Post-scriptum

Chaque jour dans le monde, plus de 6000 personnes meurent des conséquences d'un approvisionnement en eau potable déficient. Plus de 95% des paysans africains n'ont pas accès à de l'eau d'irrigation pour l'agriculture. La DDC utilise toutes les opportunités et ses capacités afin de remédier de manière résolue et efficace à cette situation déplorable.

Trop souvent oubliés dans les planifications : les besoins des animaux domestiques



Ces lignes directrices ont été approuvées le 16 mars 2005 par la direction de la DDC (COSTRA).

Pour toute information complémentaire, prière de contacter



Team GIRE de la DDC

François Münger

Section Développement social (SoDev)

Téléphone : +41 (0)31 325 92 52

e-mail : francois.muenger@deza.admin.ch

Willi Graf

Section Ressources Naturelles et Environnement (NRU)

Téléphone : +41 (0)31 325 93 07

e-mail : willi.graf@deza.admin.ch

Le document d'orientation dans sa version intégrale

«Water 2015 – Policy Principles and Strategic Guidelines for Integrated Water Resource Management – IWRM»

est disponible uniquement en anglais sous :

http://www.deza.ch/ressources/deza_product_en_1750.pdf

DDC – Direction du développement et de la coopération
Freiburgstrasse 130
3003 Berne

Téléphone : +41 (0)31 322 34 75

e-mail : info@deza.admin.ch

DEZA DIREKTION FÜR ENTWICKLUNG UND ZUSAMMENARBEIT
DDC DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT ET DE LA COOPÉRATION
DSC DIREZIONE DELLO SVILUPPO E DELLA COOPERAZIONE
SDC SWISS AGENCY FOR DEVELOPMENT AND COOPERATION
COSUDE AGENCIA SUIZA PARA EL DESARROLLO Y LA COOPERACIÓN

